



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT
MODIFICATION DU CALENDRIER 2026
DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière, de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Albert a adopté la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, lors de ses séances tenues le 13 avril 2026 et le 4 mai 2026, une résolution par laquelle est établie la modification du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 19 janvier	19 h	Lundi 9 février	19 h
Lundi 2 mars	19 h	Lundi 13 avril	19 h
Lundi 4 mai	19 h	Lundi 1 ^{er} juin	19 h
Lundi 6 juillet	19 h	Lundi 10 août	19 h
Mardi 8 septembre	19 h	Lundi 5 octobre	19 h
Lundi 2 novembre	19 h	Lundi 7 décembre	19 h

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Albert ce 5 mai 2026.

Nathalie Beauchesne
Directrice générale et greffière-trésorière